

N^o 65
3.

1

Copie

Monsieur le Comte,

Suivant que vous avez eu
la bonté de me le mander, j'ai hâte
de faire déposer au lieu indiqué le
tableau de Vierge dont j'ai eu l'honneur
de vous entretenir; je regrette sans doute
que ce tableau ait tant souffert du
temps et plus tôt de l'incurie des
personnes que cela concernait. Plusieurs
personnes se sont déjà offerts de le restaurer
même gratuitement, mais dans le dessein
que vous aviez eue de le vendre
nous avons préféré de le laisser dans
son délabrement.

Plein de reconnaissance pour la
bienveillance avec laquelle vous avez
daigné vous charger de faire procéder
à l'expertise de cet ouvrage, je vous
salue d'agréable, Monsieur le Comte,
et vous prie de mon profond respect.

[Signé] A. Francart,

curé d'Argentan de Perwez.

Perwez, 21 g^{re} 1844.

Musée royal
de
Peintures
et des
Sculptures
n°
N° 65.

Mj.

Bruxelles, le 20. Mars 1845.

à M^r A. Francart.

Curs. Doyen de Perwez.
(Père de Nivelles)

M^r le Doyen.

Vous prenez la liberté de
rappeler à votre souvenir que
M^r le Comte A. de Beauvefort a
eu l'honneur, il y a cinq à six
semaines, de vous informer que
la Commission administrative du
Musée royal désirait faire l'ac-
quisition du tableau que vous
avez eu l'obligeance de lui sou-
mettre et qu'elle était disposée
à vous offrir la somme de 1000
francs pour cet ouvrage.

La proposition de M^r le Che-
v. Beauvefort étant restée jusqu'à
aujourd'hui sans réponse, la
Commission veut vous prier.

M^r le Doyen, de vouloir bien
lui faire connaître la décision
que vous avez cru devoir prendre
à cet égard, afin qu'elle puisse,
dans le cas où elle ne serait
pas favorable à la conclusion
de cette affaire, appliquer

JMP

des fonds qui elle tient en réserve
pour cet objet, à l'acquisition
d'autres ^{ouvrages} ~~objets~~ ~~d'art~~ qui lui
sont présentés en ce moment.

Constatons, pour nous
personne d'agréer, M^{lle} Doyon,
à l'expression de nos sentiments
très distingués.

M^{lle} Com. Adm.

La fontaine.

P. H. 3

F. 3



Perwez, le 22 mai 1845.

(3)

N^o 65
3.

Monsieur

Le conseil de fabrique de notre Eglise laisse
pour le prix offert par votre Commission administrative
du Musée royal le tableau de Vierge qu'il avait
mis la confiance de soumettre à son appréciation. C'est-à-
dire déjà dans ma dernière lettre à Monsieur Le Comte
De Beauffort je pensais avoir signifié. Toutefois nous
n'étant pas encore obtenu l'autorisation du gouvernement
aussitôt celle-ci obtenue je me hâterai d'en informer votre
Commission.

Avec, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments
respectueux.

Francis curé-doyen de Perwez

N^o 65

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous informer que par
arrêté royal du 6 courant, Le Conseil de fabrique
de notre église est autorisé à céder au musée
royal de Bruxelles, le tableau de Vierge qui a
été soumis à votre Commission, moyennant la
somme de mille francs offerte par Celle-ci.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Comte, avoir la
bonté de nous faire tenir cette somme ou du moins
nous indiquer où nous devons nous adresser pour toucher
cet argent. Vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur
d'être avec profond respect votre très humble

Serviteur
François Doyen de Serres

Serres, le 23 7^{bre} 1845.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o 67.

Annexe 1.

Bruxelles, le 17 d^{bre} 1845.

M^{re} le Curé Doyen de
l'Eglise de Perwez.

M^{re} le Doyen.

La Commission ^{ad. du Mus. royal} a l'honneur de vous adresser la lettre que vous avez eu l'obligeance d'adresser à M^{re} le Comte de Beauffort pour lui faire connaître que son arrêté royal en date du 8 d^{bre} 1845, autorise le Conseil d. fabrique de l'Eglise de Perwez à céder au Musée Royal pour la somme de mille francs, un tableau antique représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.

La Commission a l'honneur de vous informer, M^{re} le Doyen, qu'elle conclut définitivement cette acquisition et que le prix de cet ouvrage sera payé immédiatement après l'adoption du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice de 1846.

Nous vous prions d'agréer, M^{re} le Curé Doyen, l'assurance de nos sentiments très distingués.

La Commission.
Le Secrétaire.

Musée royal
de

Peinture
et de
Sculpture

N^o 65

S/ Ann.

6
Mouille, le 6 Mai 1846.

à M^r A. Francart
Cure-Doyen de l'Eglise
de Perwez.

M^r Doyen.

La Commission vous prie de
vouloir bien avoir la bonté de la mettre
à même de faire liquider le prix
du tableau concerné que nous
avons le Conseil de fabrique de
l'Eglise de Perwez a cédé au
Musée royal, sur adresse au
^{triple}
~~double~~ expédition dont une sur
timbre, une déclaration ainsi
conçue :

„ Le Conseil de fabrique de
„ l'Eglise de Perwez dit que il
„ lui est dû par le Musée royal
„ de Peinture et de Sculpture la
„ somme de mille francs (Fr 1000.)
„ pour prix de vente d'un tableau
„ ancien représentant : la Vierge
„ et l'enfant Jésus.
„ Perwez, le . . .

Je vous prie agr. M^r Doyen,
L'exp. de notre considⁿ très dist.

P^r le Comm^e A. J.
Le Secrétaire

1846

BRUXELLES, le 28 Août 1846

(7)

Musée
royal
d'Histoire Naturelle
de
Peinture
et de

à M^r Francart
Curé Doyen de
l'Eglise de Gervais

N^o 61

Annexe.

M^r Doyen.

La Commission administrative
a l'honneur de vous adresser une
ordonnance de paiement
N^o 75,350, de la somme
de mille francs ^{ordinaires} (au profit)
du Conseil de fabrique de
l'Eglise de Gervais, à titre de
paiement d'un tableau ancien
représentant : La Vierge et
l'Enfant Jésus cédé au
Musée royal de Peinture
et de Sculpture.

Je vous prie, M^r le
Doyen de vouloir bien
m'accuser la réception de
ce mandat et d'agréer
l'assurance de ma consid^{on}
distinguée.

Le Secrétaire
V. H.

N^o 68
en

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer
que le mandat de mille fr. décerné au
profit du conseil de fabrique de cette
Eglise à titre de paiement d'un tableau
ancien cédé au Musée royal de Peinture
vous a été remis.

agréz, je vous prie Monsieur l'assurance
de ma haute estime & distinction.

Francis Doyen de Perrey

Perrey, le 4 juil 1846